

# LE MONDE DE LA CITES

## Bulletin officiel des Parties

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Numéro 4 - Décembre 1999

### Billet de la Rédaction

#### Une nouvelle Partie

Le Secrétariat est heureux d'accueillir la Grenade dans la famille de la CITES, en constante augmentation. L'adhésion de la Grenade sera effective le 28 novembre 1999; elle deviendra alors la 146<sup>e</sup> Partie à la Convention.

La Grenade est une île volcanique au relief onduleux, montagneux, couverte d'arbres à épices odorantes et de fleurs tropicales rares. A l'intérieur des terres, dans les forêts humides denses et luxuriantes, les rivières s'écoulent, entrecoupées de chutes d'eau. La Grenade se compose de trois îles: Grenade, Carriacou et Petite Martinique. Grenade est la plus grande des trois avec ses 34 km de long sur 18 km de large. D'une superficie de 440 km<sup>2</sup>, elle a un environnement varié avec ses lacs de cratères et une étonnante variété de plantes et d'animaux. La Grenade a environ 93.000 habitants dont les ancêtres venaient d'Afrique, des Indes orientales et d'Europe.

#### Le personnel du Secrétariat Départs

Le Secrétariat informe les Parties du départ à la retraite de

*Continue en page 2*

#### Lisbonne a accueilli la 42<sup>e</sup> session du Comité permanent CITES

La 42<sup>e</sup> session du Comité permanent CITES s'est réunie à Lisbonne (Portugal) du 28 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1999. Diverses questions ont été abordées, allant du renforcement de la protection internationale du tigre à une série de sujets d'ordre administratif touchant à la CITES et

à son Secrétariat.

Alors qu'il y avait plus de 100.000 tigres au 19<sup>e</sup> siècle, il n'y en a plus que 5000 à 7000 aujourd'hui. Plusieurs sous-espèces sont sans doute éteintes et c'est la survie à long terme de l'espèce qui est à présent en jeu.

«La communauté internationale a cette semaine l'occasion unique de joindre ses efforts pour sauver l'un des animaux

les plus menacés – le tigre» devait déclarer le président du Comité permanent, M. Robert Hepworth (Royaume-Uni). «Les Etats de l'aire de répartition de cette espèce doivent faire plus pour lutter contre le braconnage et les autres menaces aux tigres, tandis que les pays de

*Continue en page 3*

#### Au sommaire

Billet de la Rédaction .....	1,2
Lisbonne a accueilli la 42e session du Comité permanent CITES .....	1,3
Séminaire CITES de formation en Corée .....	1,4
Séminaire de formation CITES pour les organes de gestion et les douanes des pays d'Europe orientale, Allemagne, 23-27 août 1999 .....	4
La CITES et les plantes - Guide de l'utilisateur .....	5
Le Groupe de travail CITES sur le transport (GTT) a examiné la réglementation IATA sur le transport des amphibiens et des reptiles .....	6
Madagascar a accueilli la 15e session du Comité CITES pour les animaux .....	6
Le Secrétariat CITES est maintenant dans la Maison Internationale de l'Environnement .....	7
Réseau mondial d'information .....	8
Autres réunions .....	9
Sites Web d'intérêt: Suivez Esmeralda la Tortue sur le Web .....	10
Suivez l'évolution de la CITES sur Internet .....	10

#### Séminaire CITES de formation en République de Corée

Séoul. Nous sommes le 30 juin 1999, en fin de journée. A l'Institut national de l'environnement (INE) du Ministère de l'Environnement – l'une des autorités scientifiques CITES de la Corée – un séminaire de trois jours sur les règles et les procédures CITES s'achève. Nous nous trouvons dans une grande salle à l'équipement des plus modernes. Au premier étage, les interprètes anglais/coréen et coréen/anglais) rangent leur matériel.

Certains participants, très fatigués à l'issue de ces trois intéressantes journées de formation et de discussion, lisent la presse locale en attendant la remise de leur certificat de participation. Le Secrétariat CITES a rangé son matériel de haute technologie – un ordinateur portable relié à un projecteur. Il discute maintenant avec TRAFFIC Asie de l'Est des résultats de ce séminaire qu'ils ont préparé ensemble depuis quatre mois. Ils se souviennent.....

*Continue en page 3*

## Billet de la Rédaction

Suite de la page 1

M. John Kundaeli, chargé des quotas et coordonnateur de la région africaine, le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Nous remercions John pour sa contribution durant toutes ces années.

A la fin du mois de septembre 1999, après 11 ans de service, Mme Elizabeth Eastwood-Barzdo, notre assistante aux finances, a décidé de quitter le Secrétariat pour se consacrer à sa famille. Le Secrétariat est heureux pour la famille d'Elizabeth mais regrette son départ.

### Arrivée

Le nouveau chef de l'Unité de coordination scientifique, M. Malan Lindeque, est entré en fonctions au Secrétariat le 6 septembre 1999.

### Accords

L'élargissement du partenariat se poursuit, ce qui permettra aux différents partenaires d'offrir aux Parties une meilleure assistance – mieux coordonnée et plus efficace.

Le Secrétariat CITES a décidé de nommer l'**UICN (Union Mondiale pour la Conservation de la Nature)** en tant qu'un des principaux conseillers techniques de la Convention. Le 8 octobre 1999, le Secrétariat et l'UICN ont signé un accord de coopération mutuelle. Le Secrétariat et l'UICN reconnaissent les avantages d'instaurer une base formelle pour leur coopération et de faire en sorte que tout le réseau de l'UICN aide à la mise en œuvre de la Convention. Parmi les tâches couvertes par cet accord, on peut citer la mise à disposition d'informations scientifiques, l'élaboration et la réalisation de projets de terrain, l'assistance dans



Signature de l'accord UICN-CITES par Mme Maritta R. von Bieberstein Koch-Weser (Directeur Général de l'UICN) et M. Willem Wijnstekers (Secrétaire Général de la CITES)

l'application des lignes directrices sur l'avis de commerce non préjudiciable, et des services consultatifs, scientifiques et techniques. Le Secrétariat et l'UICN coopèrent depuis longtemps en vue de la mise en œuvre la plus efficace possible de la Convention.

Le Secrétariat CITES a décidé de nommer **TRAFFIC** (*Trade Records Analysis of Flora and Fauna in Commerce*) en tant que centre de collaboration pour le renforcement des capacités. Le 3 novembre 1999, le Secrétariat et TRAFFIC ont signé un accord qui officialise leur coopération, qui s'en trouve renforcée. TRAFFIC est un programme de surveillance continue du commerce des espèces sauvages mené conjointement par le WWF (Fonds mondial pour la nature) et l'UICN (Union mondiale pour la conservation de la nature). C'est un réseau international, aux personnels de divers horizons, basés dans des bureaux répartis sur les cinq continents, dans 20 pays et territoires, qui conduit également des activités, notamment de recherche, dans d'autres pays. Le but principal de TRAFFIC est de veiller à ce que le commerce des espèces sauvages soit pratiqué durablement. TRAFFIC reconnaît la diversité des perspectives culturelles dans la consommation des espèces sauvages. TRAFFIC surveille activement ce commerce, fait des enquêtes et fournit à divers milieux du monde entier, des informations qui leur serviront de base dans leurs politiques et programmes de conservation. Cette organisation non gouvernementale conduit souvent ses activités en étroite collaboration avec les gouvernements et le Secrétariat CITES.

TRAFFIC et le Secrétariat CITES reconnaissent l'importance capitale de mieux faire connaître la CITES et le commerce des espèces sauvages, y compris le commerce illicite, à tous les niveaux, dans tous les pays. Avec cet accord, ils s'emploieront ensemble à concrétiser une approche stratégique structurée à la mise en œuvre des ressources et de l'assistance, en vue du renforcement des capacités dans le cadre de la CITES.

### Nouvelles du site web CITES:

[www.cites.org](http://www.cites.org)

En septembre 1999, le Secrétariat a pour la première fois placé sur Internet les documents devant être examinés lors d'une session du Comité permanent. «Service excellent» - ont déclaré les Etats-Unis d'Amérique après avoir testé le prototype. Des appréciations similaires ont été faites sur cette nouvelle option lors de la session du Comité.

Avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature, le Secrétariat continue d'améliorer les services fournis aux Parties. Les Parties ayant un bon accès à Internet ont pu télécharger les documents sans problème. Toutefois, les Parties y ayant un accès plus lent ont mis du temps pour télécharger les documents. Le Secrétariat est néanmoins satisfait de constater qu'à présent, les Parties peuvent recevoir les documents en quelques heures, voire en quelques minutes. C'est une amélioration considérable par rapport à l'envoi par la poste, qui prend des jours ou des semaines! Dorénavant, pour répondre aux besoins de toutes les Parties, les documents seront transmis par la poste et par Internet.

*Le Secrétariat*

## Lisbonne a accueilli la 42<sup>e</sup> session du Comité permanent CITES

*Suite de la page 1*

consommation ont la responsabilité particulière de financer la conservation du tigre et de mettre un terme à la contrebande mondiale des produits du tigre.»

Le commerce international du tigre et de ses parties et produits est aujourd'hui partout interdit en vertu de la CITES. Cependant, la destruction de l'habitat du tigre se poursuit à un rythme rapide, des tigres sont vendus légalement comme animaux de compagnie, des peaux de tigre sont achetées et vendues, et des parties de tigre sont recherchées par les praticiens de la médecine traditionnelle comme aide à la virilité et pour soigner des maladies.

Lors de sa session à Harare, Zimbabwe, en 1997, la Conférence des Parties à la CITES a convenu de la nécessité de prendre d'urgence des mesures pratiques pour résoudre la crise du tigre. Une mission technique s'est rendue cette année dans plusieurs pays de l'aire de répartition de l'espèce (de l'Inde à la Fédération de Russie, de la Chine à l'Asie du Sud-Est) et dans des pays de consommation.

Dans son rapport, la mission technique recommande le développement de techniques permettant de déterminer la présence de parties du tigre dans divers produits, l'interdiction de la vente de parties du tigre au Japon, la lutte contre le trafic et les filières organisés, avec interrogatoire des braconniers et des commerçants appréhendés, et la conduite d'études scientifiques sur l'efficacité des parties du tigre utilisées en médecine traditionnelle pour renforcer les campagnes d'éducation et de sensibilisation.

Le Comité permanent a examiné comment s'est déroulée la vente expérimentale de l'ivoire qui a eu lieu en avril 1999. Dans le document soumis au Comité, le Secrétariat a estimé, sur la base des inspections réalisées au Botswana, au Japon, en Namibie et au Zimbabwe, que les mesures de précaution demandées dans la décision 10.1, Partie A, paragraphe h) avaient été respectées.

Le Secrétariat a indiqué que le personnel CITES a reçu un appui extraordinaire des douanes et de la police dans chaque pays.

Le 17 juillet 1999, tout l'ivoire des ventes expérimentales était arrivé au Japon. Selon la décision 10.1, Partie A, paragraphe f), les fonds ainsi obtenus par les trois pays doivent être investis dans la conservation des éléphants. En novembre, le Secrétariat vérifiera si cette condition a été respectée.

La presse a largement couvert l'événement dans les quatre pays. Elle s'est montrée généralement favorable au commerce expérimental.

Le Comité permanent a également examiné le problème de non-respect des dispositions CITES par plusieurs Parties:

L'Égypte a été félicitée pour avoir adopté une législation lui permettant d'appliquer pleinement la Convention.

Le Comité a noté qu'en l'absence d'une confirmation de l'adoption d'une nouvelle législation d'application de la CITES au Guyana, le Secrétariat enverra aux Parties, le 30 septembre 1999 au plus tard, une recommandation de suspendre le commerce de spécimens des espèces couvertes par la CITES avec le Guyana. Remarque: *Au début d'octobre, après la session du Comité permanent, le Guyana a informé le Secrétariat de la publication officielle de sa législation d'application de la CITES.*

Le Comité a noté qu'en l'absence de progrès dans la voie de l'adoption d'une législation d'application de la Convention au Sénégal, le Secrétariat enverra aux Parties, le 30 octobre 1999 au plus tard, une recommandation de suspendre le commerce de spécimens des espèces couvertes par la CITES avec le Sénégal.

Le Comité a également examiné où en est le projet de Plan stratégique de cinq ans proposé pour la Convention et convenu que le groupe de travail devrait poursuivre sa tâche et soumettre un document à la CdP11.

Le Comité permanent continue d'approuver le système de suivi de la chasse illicite aux éléphants (le système MIKE). Il a noté les progrès substantiels de MIKE avec la réalisation de phases pilotes en Afrique centrale et en Asie du sud-est. Il a été satisfait de savoir que les pays d'Afrique australe inviteront le Secrétariat à se réunir avec eux en novembre au sujet de la mise en œuvre de MIKE dans la région grâce aux fonds obtenus par la vente d'ivoire aux enchères.

Le Comité permanent a appuyé la proposition détaillée du Secrétariat d'organiser une réunion pour la région de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes, dont les Parties se réuniront pour la première fois pour définir ensemble une stratégie commune pour la région.

Le Comité a consacré une part importante de sa session à la préparation de la 11<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CdP 11), qui sera accueillie par le Programme des Nations Unies pour l'environnement à son siège à Nairobi, du 10 au 20 avril 2000.

Le PNUE et UNON ont indiqué au Comité que les préparatifs vont bon train. Les installations à Gigiri (Nairobi) sont en train d'être agrandies et améliorées pour recevoir la CdP 11 et les divers événements qui s'y rattachent. Le président du Comité permanent a demandé aux Parties de se tenir prêtes pour la 11<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.

*Le Secrétariat*

## Séminaire CITES de formation en République de Corée

Suite de la page 1

C'était la première fois que le Ministère de l'Environnement de la République de Corée organisait ce type d'événement. Il l'a fait avec le Secrétariat CITES et l'appui de TRAFFIC Asie de l'Est.

Les participants devaient venir de divers services gouvernementaux: Ministère de l'Environnement, Administration de l'alimentation et des médicaments, douanes, bureau du procureur et associations regroupant des praticiens de la médecine traditionnelle, des zoos, etc. L'éventail de participants devait représenter les divers groupes de personnes impliqués dans les questions CITES en Corée.

Le séminaire leur a donné à tous une occasion unique de se familiariser avec les règles et les procédures CITES et leur a offert une tribune pour discuter ensemble, analyser des questions d'intérêt commun et trouver des solutions. Globalement, tous les participants ont été extrêmement satisfaits du séminaire, qui a largement répondu à leurs attentes.

Le Secrétariat CITES a formulé une série de recommandations et de suggestions sur les questions posées durant le séminaire. La Corée considère que les recommandations suggérées sur les sujets qui ont émergé sont très utiles. Ces sujets seront abordés adéquatement pour améliorer la gestion actuelle de la CITES par diverses mesures telles que le renforcement de la coopération entre les organes CITES, l'établissement d'un système d'aide informatisé, un suivi aléatoire des marchés intérieurs, etc.

Le Secrétariat a incité la Corée à mettre en place un plan d'action national (CITES-Corée-2002) pour renforcer la mise en œuvre de la Convention. Ce plan de trois ans permettra à la Corée de parvenir à un excellent niveau d'application de la CITES.

Le séminaire a aussi permis de constater que certaines questions pourraient être résolues par la prise de mesures internes plus strictes.

Le Ministère coréen de l'Environnement est convaincu que la Corée contribuera grandement à l'action menée dans le monde pour protéger les espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. La Corée envisage déjà de formuler et d'appliquer le plan d'action suggéré. Celui-ci sera appliqué sur une base volontaire mais la Corée sait qu'un plan d'action CITES l'aidera à améliorer son application de la

CITES. La plupart des questions soulevées par le Secrétariat concernant l'application de la Convention



apparaîtront dans le plan d'action.

Les conclusions et les suggestions du séminaire de formation ont fourni à la Corée une excellente information qui permettra de renforcer la mise en œuvre de la CITES dans le pays. Le Ministère de l'Environnement remercie le Secrétariat CITES qui a coordonné l'appui fourni par TRAFFIC Asie de l'Est. Le Ministère a particulièrement apprécié les suggestions concernant le plan d'action. Ce séminaire a donné à la République de Corée les moyens d'envisager l'avenir de la CITES dans le pays.

*M. Jong-Ryool Kim, Ministre de l'Environnement, République de Corée*

*Mme Minjeong Kim, ancien membre de l'équipe CITES, Ministère de l'Environnement, République de Corée*

## Séminaire de formation CITES pour les organes de gestion et les douanes des pays d'Europe orientale, Allemagne, 23-27 août 1999

L'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (AFCN), appuyée par le Jardin botanique de Darmstadt et TRAFFIC Europe, a tenu un séminaire de formation CITES du 23 au 27 août 1999 sur l'île de Vilm à son Académie internationale de conservation de la nature. Ce séminaire était spécialement conçu à l'intention des organes de gestion et des douanes des pays d'Europe orientale.



Parmi les pays invités, les neuf pays suivants ont été représentés à ce séminaire d'une semaine: Bélarus, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie et Slovaquie.

L'organe de gestion CITES de l'Allemagne, qui a organisé et convoqué le séminaire, a été très satisfait qu'autant de pays d'Europe orientale aient répondu à son invitation, montrant ainsi l'intérêt et l'importance de ces réunions.

Le séminaire avait pour objectif de montrer aux participants comment la CITES est appliquée dans leur pays respectif et d'examiner les domaines d'intérêt commun. Plus important encore, le séminaire a été conçu pour que les pays s'entraident au niveau régional pour améliorer le fonctionnement et l'application de la Convention afin de garantir que le commerce international des animaux et des plantes sauvages soit de plus en plus pratiqué à un niveau durable.

Etant un Etat membre de l'Union européenne et un proche voisin de l'Europe orientale, l'Allemagne s'efforce, par la coopération régionale, d'atteindre ces buts. En tenant des réunions spéciales et des séminaires, l'Allemagne accepte sa responsabilité particulière par rapport à la région de



l'Europe orientale et dans le contexte de l'UE.

Le séminaire a axé ses travaux sur les principaux points suivants: les connaissances biologiques de base et les annexes CITES; les permis et certificats CITES et les réglementations générales; les réglementations spécifiques découlant de la Convention (objets personnels, transit ou échanges scientifiques); les réglementations de l'Union européenne; les contrôles douaniers et les procédures de dédouanement; et les activités illicites.

Les participants ont soumis des exercices sur les buts et les objectifs du séminaire.

A la fin du séminaire, les participants et les organisateurs de l'AFCN ont tous eu le sentiment que la réunion avait été utile et leur avait fait mieux connaître les questions de conservation des espèces sauvages se posant dans leur région dans le cadre de la CITES, ce qui leur permettra d'améliorer la conservation, notamment celle des espèces pour lesquelles leur pays a une responsabilité particulière.

L'AFCN prévoit déjà de tenir d'autres séminaires CITES pour l'Europe orientale l'an prochain et sans doute les années suivantes, pour aborder toute une série de sujets.

*M. D. Jelden, Chef de l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature, organe de gestion CITES de l'Allemagne*

## La CITES et les plantes - Guide de l'utilisateur

L'on fait souvent le rapprochement entre la CITES et le tigre, les éléphants et d'autres grands animaux alors qu'on connaît mal les plantes CITES et la manière dont la Convention s'y applique. La CITES couvre bien plus d'espèces végétales que d'espèces animales. Pourtant, les questions relatives à la faune sont mieux connues – peut-être parce que certaines d'entre elles sont extrêmement controversées. Il y a plusieurs raisons à cette «discrimination» à l'encontre des «plantes CITES». L'une d'elles est le manque de matériel de formation. Souvent, faute d'un tel matériel, les questions relatives aux plantes ne sont pas abordées et reçoivent donc moins d'attention alors qu'elles sont importantes.

Les jardins botaniques de Kew ont produit, en coopération avec les autorités scientifiques de l'Espagne, de l'Italie et des Pays-Bas, un nouveau guide *La CITES et les plantes - Guide de l'utilisateur*, rédigé par Marianne Syrylak Sandison, Margarita Clemente Muñoz, Jan de Koning et Maurizio Sajeve. Le projet a été financé par l'organe de gestion CITES du Royaume-Uni [le *Department of the Environment, Transport and the Regions* (DETR)] et le Secrétariat CITES.

Ce guide est un important outil pour tous ceux qui s'occupent de la CITES et des plantes. Il peut servir, par

exemple, lors de cours de formation ou de conférences. Il a été conçu de manière que l'utilisateur puisse l'utiliser en fonction de ses besoins, soit en s'en inspirant, soit en le complétant avec ses propres diapositives et son expérience pour illustrer des exemples mieux adaptés aux questions discutées. Ce guide devrait être un point de départ à partir duquel construire un guide complet des plantes CITES et aux questions qui s'y rattachent.



Le guide comprend 40 diapositives en couleurs, des notes du conférencier / de l'étudiant et des informations sur divers aspects de la CITES

Le guide couvre les buts, les mécanismes et l'organisation de la CITES, les principaux groupes de plantes soumis aux contrôles CITES, et de brèves indications sur la lutte contre la fraude.

*La CITES et les plantes - Guide de l'utilisateur* est disponible en anglais, en espagnol et en français.

Le Secrétariat va en envoyer un exemplaire à chaque Partie dans la langue appropriée. Une version informatisée est à l'étude. Des copies papier des diapositives peuvent être obtenues en s'adressant à:

M.Sandison@rbgkew.org.uk

*Marianne Sandison, Conventions and Policy Section, Herbarium, Royal Botanic Gardens, Royaume-Uni*

## Le Groupe de travail CITES sur le transport (GTT) a examiné la réglementation IATA sur le transport des amphibiens et des reptiles



La Commission de l'IATA pour les animaux vivants et les marchandises périssables a tenu une réunion les 8 et 9 octobre 1998

pour examiner deux documents techniques recommandant des changements dans la réglementation actuelle de l'IATA sur le transport des amphibiens et des reptiles. L'un des documents était soumis par les Etats-Unis d'Amérique et l'autre par *Pet Industry Joint Advisory Council* (PIJAC). TRAFFIC Amérique du Nord, qui participait à la réunion, a soumis une analyse comparative de ces deux documents.

Avec l'accord du Secrétariat CITES et du président du Comité CITES pour les animaux, le Groupe de travail CITES sur le transport, constitué par le Comité pour les animaux, a demandé à la Commission de le charger d'examiner la réglementation sur le transport des amphibiens et des reptiles.

Les participants ont estimé que si toutes les espèces de reptiles et d'amphibiens ne sont pas inscrites aux annexes CITES, les dispositions relatives à la manutention et au transport des reptiles et des amphibiens devraient être les mêmes pour toutes ces espèces, qu'elles soient ou non inscrites aux annexes CITES. La Commission de l'IATA a donc accepté de traiter cette question par l'intermédiaire du GTT.

En janvier 1999, le GTT a tenu à Washington une réunion spéciale, très bien organisée par le *United States Fish and Wildlife Service* (USFWS). Le Gouvernement américain a fourni un appui financier pour permettre la participation de certains représentants de Parties et pour engager un consultant scientifique. Outre les membres du GTT, le président du Comité pour les animaux, le Secrétariat, TRAFFIC Amérique du Nord, l'IATA, des vétérinaires et des commerçants spécialisés dans les reptiles ont participé à la réunion. Ainsi, sous

l'égide de la CITES, un grand nombre d'experts et de participants de plusieurs pays ont travaillé ensemble à cette question.

L'atmosphère de travail a été constructive, tous les participants souhaitant parvenir à un consensus. Ainsi, de nouvelles dispositions applicables spécialement au transport des serpents, des crocodiliens, des lézards, des tortues marines et terrestres et des amphibiens ont été définies. Pour chaque groupe de

reptiles et d'amphibiens, l'on a défini une norme minimale pour la taille des sacs de transport, trouvé un moyen de mesurer la longueur des différents types d'animaux, créé des catégories de taille pour les animaux et déterminé la densité de stockage des différents groupes de taille. L'on a accordé une attention particulière aux spécimens normalement transportés individuellement et aux espèces vénéneuses ou venimeuses.

Le projet préparé par le GTT a été présenté à la Commission de l'IATA à Montréal le 25 mars 1999. Au cours de la discussion, le GTT a répondu aux questions posées par les membres de la Commission, qui lui ont fait d'utiles suggestions. Les participants n'ont exprimé aucun désaccord. Le président de la Commission a exprimé sa gratitude au GTT pour la somme de travail faite en un temps très court.

A la mi-avril, l'IATA a envoyé le texte final aux membres de la Commission pour les animaux vivants et les marchandises périssables pour obtenir son accord. Compte tenu des réactions positives à la présentation du projet à Montréal, le GTT est optimiste quant à l'accueil que la Commission réservera au texte proposé. Si le texte est accepté, il sera publié dans la 26<sup>e</sup> édition de la réglementation de l'IATA sur le transport des animaux vivants.

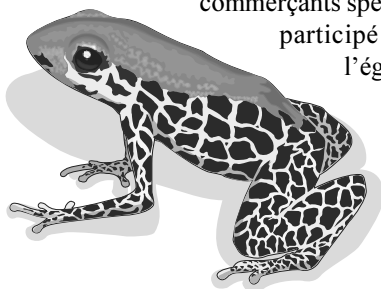
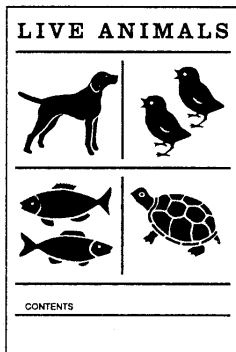
*Irina Sprotte, GTT*

## Madagascar a accueilli la 15<sup>e</sup> session du Comité CITES pour les animaux

Pour continuer à promouvoir la Convention dans différentes parties du monde, le Comité CITES pour les animaux a tenu sa 15<sup>e</sup> session à Antananarivo, Madagascar, du 5 au 9 juillet 1999. La session a accueilli les représentants de 32 Parties et 35 observateurs non gouvernementaux; plus de 150 personnes y ont participé. Le nombre de ministres présents à la cérémonie d'ouverture, notamment le premier ministre, donne une idée de l'importance accordée à cette session.

Il faut féliciter le Gouvernement malgache, dont le ministre des Eaux et Forêts a organisé l'accueil de la session. Le grand professionnalisme du Gouvernement malgache et de toutes les personnes qui ont contribué à la préparation de la session montre, si besoin est, que les pays en développement sont parfaitement capables d'accueillir des sessions de la Convention.

L'ordre du jour et le programme de travail ont été dominés par des questions d'application de la Convention; le Comité a mis la dernière main aux projets de résolutions qui seront soumis à la 11<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties qui se tiendra au siège du PNUE à Gigiri, Kenya, en avril 2000. Le Comité s'est accordé sur des projets de résolutions améliorant les résolutions actuelles sur le marquage uniforme des peaux de crocodiliens (Conf. 9.22) et sur l'élevage en ranch et le commerce des spécimens élevés



en ranch (Conf. 10.18). Des groupes de travail ont préparé des projets de résolutions sur le marquage des spécimens d'esturgeons commercialisés et sur les dispositions en matière de rapport sur les spécimens de coraux durs.

Outre son programme de questions courantes et l'examen des questions que lui avait transmises la session des Parties à Harare en 1997, le Comité a examiné la mise en œuvre de la résolution Conf. 8.9 sur les espèces animales inscrites à l'Annexe II faisant l'objet d'un commerce international important. La discussion engagée après l'exposé du consultant chargé d'examiner et d'analyser la procédure a abouti à la constitution d'un petit groupe de travail chargé d'examiner et de proposer des modifications dans la procédure énoncée dans la décision 10.79, pour en éliminer les étapes inutiles et prêtant à confusion et pour garantir la transparence en prévoyant une meilleure consultation des Etats des aires de répartition des espèces. Le Comité s'est également accordé sur une proposition d'amendements à la résolution Conf. 8.9, préparée par le Comité CITES pour les plantes, pour qu'elle couvre les plantes inscrites à l'Annexe II.

La discussion du projet de Plan stratégique pour la Convention et l'apport du Comité à ce projet ainsi que le séminaire sur la gestion des espèces sauvages et la conservation à Madagascar ont été les temps forts de la session. Au cours d'un séminaire accueilli par le Ministère Eaux et Forêts (l'organe de gestion CITES de Madagascar), des exposés ont été faits sur la politique malgache d'utilisation et de conservation des espèces sauvages et la gestion des crocodiles.

A voir les résultats de la 15<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux, l'on constate que le Comité devient un important forum dans la structure administrative de la Convention. Le Comité joue un rôle de plus en plus important en ce qu'il développe des approches pratiques pour résoudre les problèmes d'application de la Convention décelés par la Conférence des Parties. S'il faut s'en féliciter et l'encourager, il y a malgré tout un aspect négatif. Alors que les questions renvoyées au Comité deviennent de plus en plus complexes et politiquement sensibles, il devient de plus en plus difficile de mettre de côté les considérations d'ordre politique et d'examiner les aspects techniques d'une question avec une parfaite objectivité scientifique. Les problèmes sensibles et apparemment insolubles de l'élevage en captivité à des fins commerciales d'animaux appartenant à des espèces de l'Annexe I et la procédure d'enregistrement ont attiré un grand nombre d'observateurs de Parties et de non Parties intéressés uniquement par ces questions. L'ampleur de l'intérêt des pays et des particuliers pour ces questions n'a pas été sans poser de problèmes au Comité, bien décidé à les examiner objectivement.

Il serait opportun que la Conférence des Parties examine le mandat du Comité et l'efficacité générale de la «représentation régionale». Une solution possible serait une approche différente: la nomination par la Conférence

des Parties d'un petit nombre d'experts techniques compétents en matière d'application de la Convention. Ce Comité se réunirait à huis clos pour examiner scientifiquement et objectivement l'inscription des espèces et développer des cadres conceptuels pour résoudre des problèmes particuliers d'application de la CITES. Les résultats des analyses et des approches administratives proposées pourraient ensuite être examinés par un groupe plus large comprenant des représentants des Parties, de non Parties et d'organisations, puis modifiés comme il convient pour finalement être considérés par la Conférence des Parties.

*Hank Jenkins, Président du Comité CITES pour les animaux*

---

## Le Secrétariat CITES est maintenant dans la Maison Internationale de l'Environnement

Le 14 septembre 1999, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, avec l'appui des autorités fédérales suisses et des autorités du Canton de Genève, a inauguré officiellement la Maison internationale de l'environnement (l'ancien *Genève Executive Center*). Le bâtiment abrite déjà quelque 25 organisations et unités, dont plusieurs unités et divisions du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, le Secrétariat de la CITES et celui de la Convention de Bâle, et plusieurs ONG.



*La Maison Internationale de l'Environnement*

Au cours de la cérémonie d'inauguration, des allocutions ont été prononcées par Klaus Töpfer, Directeur exécutif du PNUE, Philippe Roch, Secrétaire d'Etat et Directeur de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, et Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat de la République et Canton de Genève et Président du Département de la planification urbaine et rurale, de l'infrastructure et du logement. M. Töpfer a annoncé le lancement d'une série de réunions régulières sur des thèmes



touchant à l'environnement auxquelles participeront la communauté internationale et la communauté genevoise.

La Maison internationale de l'environnement accueille aussi le Réseau Environnement de Genève (GEN). Le GEN est un partenariat entre la plupart des organisations travaillant dans la Maison internationale de l'environnement (y compris le Secrétariat CITES), celles basées dans le canton de Vaud voisin, et plusieurs autres programmes et institutions des Nations Unies basés à Genève et spécialisés dans l'environnement et le développement durable.

Le GEN vise à améliorer la diffusion de l'information, à atteindre le grand public et à développer d'autres activités communes. Un site commun:

[www.environmenthouse.ch](http://www.environmenthouse.ch)

a été créé sur Internet pour donner des informations sur les activités touchant à l'environnement se passant à Genève, guider les utilisateurs sur Internet, et améliorer les autres moyens d'information (bases de données, catalogues de bibliothèques, etc.). Un bulletin, «Nouvelles de la Maison de l'environnement», donne des informations sur les activités des partenaires du GEN et sur la Maison internationale de l'environnement. La bibliothèque commune, située au rez-de-chaussée du bâtiment, propose les publications mises à sa disposition par les partenaires du GEN. Les publications des partenaires du GEN et des documents destinés à informer le public sont exposés en permanence sur des étagères situées à l'avant de la bibliothèque. En face, un cybercafé permet d'accéder à Internet pour explorer les sites sur l'environnement et le développement durable, notamment celui du GEN.

Le GEN compte de plus en plus de membres et il multiplie ses activités: la série de réunions sur l'environnement va commencer et d'autres activités auront également lieu, à commencer par une table ronde des bibliothécaires des organisations partenaires du GEN.

*Aniket Ghai, Médiateur, Réseau Environnement de Genève*

### Réseau mondial d'information

Les réseaux d'échange d'informations n'ont jamais constitué un réel sujet d'intérêt jusqu'à ce que la technique ait permis de transporter des informations dans le monde entier en quelques secondes. A l'heure actuelle, la rapidité des délais de diffusion de l'information et le volume d'informations accessibles menacent de nous submerger. Nous commençons tout juste à percevoir les opportunités et les défis que les ordinateurs

et Internet représentent en matière d'échange d'informations entre les producteurs et les utilisateurs. Le monde est au bout de nos doigts, mais encore à travers des gants.

Trois défis significatifs doivent être relevés pour exploiter pleinement le potentiel offert par le développement d'un réseau mondial d'échange d'information:

- \* il faut trouver le moyen de fournir un accès à tous ceux qui le veulent, et pas seulement à une élite fortunée et éduquée;
- \* il faut poursuivre les efforts visant à transférer sur supports électroniques les masses d'informations utiles recueillies par le passé, mais actuellement disponibles uniquement dans des fonds d'archives, ou sur support papier;
- \* il faut concevoir des méthodes propres à organiser et à structurer l'information, de façon que les utilisateurs puissent facilement trouver exactement ce dont ils ont besoin.

Si les deux premiers défis ne peuvent être relevés que collectivement et à long terme, le troisième – le défi organisationnel – est à notre portée.

A l'heure actuelle, s'impose également, toujours plus impérieusement, la nécessité de dépasser les limites de chaque institution et de classer et d'organiser l'information en provenance des multiples institutions et sites dans le monde. Il nous faut y parvenir en évitant la surcharge d'information à laquelle conduisent les recherches par vocables et d'autres techniques «triviales». Le système des Nations Unies commence à traiter ces questions par le biais de structures telles que celles du Comité de coordination des systèmes d'information et du Plan Vigie à l'échelon du système des Nations Unies, à Genève. Ce site Web (<http://www.unep.ch/earthw.html>) donne quelques exemples de constitutions de réseaux, simples et peu onéreuses, à l'intérieur du système des Nations Unies.



Avec le lancement du Réseau environnement à Genève (*Geneva Environment Network-GEN*), il devient possible d'étendre ce processus à un large éventail de partenaires œuvrant dans le même esprit (soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du système des Nations Unies) dans un domaine délimité géographiquement et thématiquement, ce qui devrait rendre le problème plus facile à gérer. Le GEN peut encourager les efforts communs visant à mettre à disposition, sur le Web, plus d'informations relatives aux questions de fond en matière d'environnement, au lieu de se limiter aux rapports sur support papier. Les scientifiques ont besoin de bases de données harmonisées dont la qualité soit garantie. Le processus d'évaluation nécessite une infor-



mation à jour sur les tendances et les impacts. Les résultats des évaluations doivent être diffusés accompagnés par des indicateurs, des graphiques et des cartes faciles à comprendre pour les non-spécialistes.

Cette information doit être conçue pour des utilisations spécifiques, pour la surveillance de l'application des accords multilatéraux en matière d'environnement, ou pour une alerte précoce si des problèmes émergent. Il existe une réelle opportunité que soit élaborée une véritable communication créative. Genève dispose d'un mélange unique de fournisseurs et d'utilisateurs d'informations qui devrait faciliter la conception conjointe de produits d'information utiles et agréables pour l'utilisateur.

Le GEN peut également devenir un nœud local d'importance majeure pour la constitution d'un réseau mondial d'information. Il peut faciliter l'accès à l'information disponible à Genève depuis le monde entier. Il peut aussi offrir aux utilisateurs d'information genevois des moyens pratiques pour trouver ce dont ils ont besoin sur le réseau

mondial. Les participants aux réunions internationales, les personnels des missions permanentes et des organisations internationales, ainsi que les représentants des organisations non gouvernementales (ONG), tous ont besoin d'avoir accès à ce qu'un tel nœud pourrait offrir.

De nombreux utilisateurs sont à peine connectés aux autoroutes de l'information; certains sont pratiquement des illettrés en matière d'informatique. Leur montrer l'information disponible et les aider à y accéder par eux-mêmes doit faire partie du renforcement des capacités. Genève est particulièrement bien placée pour expérimenter et pour développer des produits d'information destinés à ces «utilisateurs internationaux». L'expérience acquise peut être alors utilisée dans le monde entier au fur et à mesure que le réseau mondial d'information se développe.

*Arthur Dahl, Coordinateur du Plan Vigie à l'échelon du système des Nations Unies*

## Autres réunions

- **CEM - Neuvième session du Conseil scientifique**

4-6 novembre, Le Cap, Afrique du Sud

e-mail: [cms@unep.de](mailto:cms@unep.de)

- **CMS - 20<sup>e</sup> session du Comité permanent**

9 novembre, Le Cap, Afrique du Sud

PNUE/Secrétariat CEM

tél: (49 228) 815 24 05

fax: (49 228) 815 24 49

e-mail: [cms@unep.de](mailto:cms@unep.de)

- **Sixième session de la Conférence des Parties à la CEM (CdP6)**

10-16 novembre, Le Cap, Afrique du Sud

PNUE/Secrétariat CEM

tél: (49 228) 815 24 05

fax: (49 228) 815 24 49

e-mail: [cms@unep.de](mailto:cms@unep.de)

- **Symposium sur la migration animale**

13 novembre, Le Cap, Afrique du Sud

PNUE/Secrétariat CEM

tél: (49 228) 815 24 05

fax: (49 228) 815 24 49

e-mail: [cms@unep.de](mailto:cms@unep.de)

- **Premier atelier de *The Southern Africa Water and Water Association (SAWWA)***

15-19 novembre, Gaborone, Botswana

M. H. Gopalan, UNEP

tél: 254-2-62-3246,

fax: 254-2-62-3861/3846

- **11<sup>e</sup> session des Parties au Protocole de Montréal et cinquième session de la Conférence des Parties**

29 novembre-3 décembre, Beijing, Chine

M. K. Madhava Sarma, Coordonnateur, Secrétariat Ozone

PNUE Nairobi

tél: 254-2-62-3851,

fax: 254-2-521930,

e-mail: [ozoninfo@unep.org](mailto:ozoninfo@unep.org)

- **Cinquième session du Bureau élargi de la CdP4 de la Convention de Bâle**

3-4 décembre, Bâle, Suisse

M. Per Bakken, Secrétariat de la Convention de Bâle

tél: 41-22-979-9111,

fax: 41-22-797-3454,

e-mail: [sbc@unep.ch](mailto:sbc@unep.ch)

● **Cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle**

6-10 décembre, Bâle, Suisse

M. Per Bakken, Secrétariat de la Convention de Bâle

tél: 41-22-979-9111,

fax: 41-22-797-3454,

e-mail: [sbc@unep.ch](mailto:sbc@unep.ch)

● **Journée internationale de la diversité biologique**

29 décembre, Convention sur la diversité biologique

tél: 1-514-288-2220,

Fax: 1-514-288-6588,

E-mail: [chm@biodiv.org](mailto:chm@biodiv.org)

---

## Sites Web d'intérêt: Suivez Esmeralda la Tortue sur le Web

<http://www.rmplc.couk/eduweb/sites/bcgonweb>

Les visiteurs suivront Esmeralda dans sa migration depuis son île méditerranéenne vers ses quartiers d'hiver.

Traquer ses mouvements par satellite et permettre aux scientifiques de mieux comprendre cette merveilleuse espèce, qui n'en est pas moins en danger.



<http://www.exeter.ac.uk/telematics/EuroTurtle>

Les visiteurs pourront partager les aventures périlleuses d'Esmeralda, une tortue de mer, dans la Méditerranée

A voir également: <http://www.seaturtle.org/mtrg/>

---

## Suivez l'évolution de la CITES sur le site Internet

[www.cites.org](http://www.cites.org)

A la demande des Parties à la CITES et dans le cadre de la Stratégie de gestion de l'information, notre site sur Internet continue d'évoluer. Plusieurs activités touchant à la 11<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CdP 11) y paraîtront prochainement. Les utilisateurs du site pourront s'inscrire pour la CdP 11 ou réserver une salle de réunion pour leurs discussions.

Les documents qui seront examinés à la CdP 11 pourront être consultés sur le site CITES sur Internet, comme ceux qui étaient destinés à la session du Comité permanent.

Les Parties qui n'ont pas accès à Internet continueront de recevoir les documents par la poste.

Pour agrandir le réseau d'information CITES, le Secrétariat souhaite créer des liens avec des sites de Parties sur Internet. Les Parties intéressées peuvent contacter le Secrétariat (Unité du renforcement des capacités).

Secrétariat CITES  
15 chemin des Anémones  
CH-1219 CHATELAINE  
Genève, Suisse

Fax: (022) 797 34 17  
Téléphone: (022) 9178139/40  
E-mail: [CITES@unep.ch](mailto:CITES@unep.ch)

Si vous souhaitez soumettre un article, des suggestions ou des commentaires, veuillez vous adresser à l'Unité du renforcement des capacités.



*Bien que tout ait été mis en oeuvre pour veiller à l'exactitude des informations contenues dans ce bulletin, les opinions exprimées n'engagent que les auteurs des articles. La terminologie employée pour les entités géographiques n'implique pas une quelconque opinion de la part de la CITES concernant le statut légal d'un pays, d'un territoire ou d'une région, ou ses limites et frontières.*